COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Revue de presse
du 29 avril au 5 mai 2017

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI

Sommaire

Agriculture.....3

- **Agriculture/ Lancement du projet de stratégie nationale pour le développement du secteur agroforesterie**

Economie.....5

- **Les Comores et Maurice pour une coopération renforcée.**
- **Opération séduction des entreprises mauriciennes**

Pêche.....7

- **Surveillance des pêches : la région s'organise**
- **Industrie de la pêche : l'accord avec l'U.E rassure Maurice**
- **Maurice et l'Europe concluent un Protocole de pêche qui ouvre de nouveaux horizons pour l'économie bleue**

Connectivité maritime.....10

- **Toamasina : plus grand port de l'Afrique de l'Est d'ici 2026**

Energies renouvelables.....11

- **« Très difficiles pour les énergies renouvelables de satisfaire la demande à 100%. »**

Agriculture

La Gazette des Comores

Agriculture / Lancement du projet de stratégie nationale pour le développement du secteur agroforesterie

02/05/2017 admin



La Vice-Présidence en charge de l'agriculture avec l'appui de la Fao vient de lancer jeudi dernier à Moroni, un projet d'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement du secteur agroforesterie.

Pour le secrétaire général de la Vice-présidence M. Youssouf Hamadi ce projet entre en ligne de compte avec les préoccupations du gouvernement, en ce sens qu'il s'inscrit dans la lignée des mesures déjà prises par le chef de l'Etat, comme la création de l'office de la vanille. Il a appelé ainsi l'ensemble de nos partenaires à soutenir le secteur agricole garant d'un mieux être de notre population.

Pour M. Patrice Talla Takoukam, Représentant de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) à Madagascar, Comores, Maurice, Seychelles, dans le temps le développement de l'agroforesterie aux Comores n'a pas été effectuée sur la base des choix des essences forestières à promouvoir, ni l'appropriation des programmes par les producteurs, ce qui n'a pas permis la pérennisation des plantations.

Il a tenu à rappeler que selon une étude menée par la FAO en 2015, les Comores affichent l'un des taux de déforestation les plus élevés au monde avec une perte de 24% de leurs forêts en 25 ans. Les pressions sur la forêt naturelle proviennent surtout de l'extension de la frontière agricole et de la coupe du bois d'œuvre, pour le charbonnage, le bois de chauffe pour l'usage des distilleries d'huiles essentielles et pour l'usage domestique. Ce recul du couvert végétal est à l'origine de la disparition totale ou temporaire des cours d'eau, de l'érosion des sols et donc de la baisse des rendements agricoles, et menace considérablement la biodiversité terrestre et côtière.

Selon lui en considérant que plus de 80% de la population aux Comores est tributaire de l'agriculture et que la plupart des terres sont déjà occupées par cette activité, des solutions innovatrices doivent être identifiées afin de relier une intensification de la production agricole, l'augmentation des revenus des producteurs agricoles, et la protection des forêts.

Aussi l'assistance technique de la FAO sera d'appuyer le développement d'une stratégie nationale pour le secteur de l'agroforesterie adapté au contexte des Comores et à créer les conditions pour sa mise en œuvre durable. L'objectif concret étant d'améliorer la performance économique, écologique et sociale des systèmes agroforestiers, et d'augmenter le nombre de territoires occupés par l'agroforesterie.

Pour rester au niveau du tangible, l'île d'Anjouan a été choisie de manière conjointe avec la Gouvernement comme zone modèle du fait de la dégradation avancée des sols et de la forêt, et le développement d'interventions agroforesteries déjà en cours et qui pourraient montrer des résultats concrets en cours de vie du projet.

Il a été également prévu des renforcements de capacités des agents de vulgarisation agricole et d'autres groupes cibles et parties prenantes seront opérés a travers des formations et des visites d'échanges dans toutes les iles au cours de la mise en œuvre du projet.

Mmagaza

http://lagazettedescomores.com/soci%C3%A9t%C3%A9/agriculture-/-lancement.html

Economie

Business Magazine

Mai 2017

Commerce régional

Les Comores et Maurice pour une coopération renforcée



Les échanges entre Azali Assoumani et Pravind Jugnauth ont été fructueux à plusieurs points de vue

Le président des Comores, Azali Assoumani, était à Maurice la semaine dernière en compagnie d'une délégation officielle dans le cadre du Forum des affaires Maurice-Comores organisé par le Board of Investment, la Chambre de commerce et d'industrie de Maurice (CCIM) et Enterprise Mauritius.

Les échanges entre les deux parties ont été fructueux à plusieurs points de vue. Une réunion de la première Commission mixte permanente Maurice-Comores a en effet précédé le Forum des affaires et quatre accords ont été conclus. De plus, l'accord-cadre de coopération et celui portant sur la promotion et la protection des investissements entre Maurice et les Comores ont été ratifiés et sont désormais opérationnels.

Concernant le trafic aérien entre les deux pays, Azali Assoumani a annoncé l'exemption de visa pour les Mauriciens se rendant aux Comores. Selon le président, il était temps de prendre une action en ce sens car cela fait longtemps déjà que les voyageurs comoriens venant à Maurice bénéficient du même avantage.

Le chef d'État a exprimé la volonté de son gouvernement de promouvoir les échanges entre les deux pays et d'offrir aux entrepreneurs mauriciens voulant traiter avec les Comores l'encadrement nécessaire. Les domaines dans lesquels la partie comorienne pourrait collaborer avec Maurice vont de l'économie océanique au tourisme en passant par la connectivité numérique et l'entraide judiciaire.

BIENTÔT UNE LIGNE DIRECTE MAURICE-COMORES

Le Premier ministre mauricien, Pravind Jugnauth, a quant à lui affirmé que le pays accorderait toute l'attention requise à la proposition des Comores concernant la création d'une zone économique spéciale à Moroni. «*Je suis convaincu que tous ces chantiers qui s'ouvrent offriront des opportunités nouvelles aux entrepreneurs de Maurice*», a-t-il soutenu.

Les échanges commerciaux entre Maurice et les Comores se sont élevés à quelque $ 7 M en 2016, soit une hausse de 40% par rapport à 2012. Alors que les exportations de Maurice vers les Comores se sont chiffrées à $ 4 M, nos importations en provenance de l'archipel se sont, elles, élevées à $ 3 M, soit une hausse de 60 % en une année.

Des chiffres qui demeurent plutôt faibles par rapport aux échanges avec d'autres pays de la région. «*Cette faiblesse est liée en grande partie à la connectivité aérienne et maritime, impactant à la fois les passagers et le fret*», soutient Marlen Venkatasamy, vice-président de la CCIM. De fait, pour l'heure, il n'y a pas de ligne aérienne directe entre l'archipel et Maurice et le coût du billet d'avion demeure élevé. À ce propos, Azali Assoumani a déclaré : «*Nous allons essayer d'introduire une ligne directe d'ici à six mois*».

Himanshu MARCHURCHAND

Business Magazine

Mai 2017

Buyers-Sellers Meeting

Opération séduction des entreprises mauriciennes



Une *Buyers-Sellers Meeting* (BSM) s'est tenue du 29 avril au 1er mai à Victoria, aux Seychelles, à l'initiative d'Enterprise Mauritius, pour la partie mauricienne, et de la Small Enterprise Promotion Agency (SEnPA) pour la partie seychelloise. Le but de cette manifestation qui a vu le déplacement de 45 entreprises mauriciennes était de renforcer les relations commerciales entre les deux pays.

Alors qu'ils ont en commun, de par leur situation géographique, leur appartenance à la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa) et à la Commission de l'océan Indien, les Seychelles représentaient, entre 2012 et 2014, le troisième marché d'exportation de Maurice dans la région. En 2014, les exportations mauriciennes vers les Seychelles avaient toutefois accusé une chute de 20 %, passant de Rs 496,1 millions à Rs 395,7 millions. Afin de redresser la barre, une BSM avait été organisée cette année-là et avait eu l'effet escompté, soit une croissance des exportations vers les Seychelles pour atteindre Rs 416 millions.

Les Seychelles sont, par ailleurs, un marché porteur pour Maurice dans la mesure où les exportateurs locaux peuvent approvisionner l'archipel à des coûts compétitifs et dans de courts délais de livraison. L'un des objectifs du dernier BSM était donc de confirmer l'engagement de Maurice en tant que partenaire commercial fiable, capable de fournir des produits de qualité. Les entreprises participantes appartenaient aux secteurs de l'agro-industrie, du textile et des équipements associés à l'ingénierie légère, entre autres.

Pêche

Business Magazine

Mai 2017

actualité Madagascar

Surveillance des pêches : la région s'organise

Réunis à Madagascar, les représentants des huit États participant au programme régional de surveillance des pêches (PRSP) – Comores, France/La Réunion, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles et Tanzanie – ont défini les activités à mettre en œuvre conjointement d'ici à fin 2017. Cette réunion a été organisée par le programme SmartFish de la Commission de l'océan Indien (COI) financé par l'Union européenne.

Le plan d'activité pour le restant de l'année comprend l'organisation de six missions de patrouille conjointe en mer couvrant la quasi-totalité de la zone de coopération.

«*La Commission de l'océan Indien est satisfaite de l'engagement des pays participants au cours de ces dix dernières années pour protéger les ressources halieutiques de notre zone. Ces ressources sont d'une importance capitale pour nos économies comme pour la sécurité alimentaire de nos populations*», souligne Luc Ralaimarindaza, chargé de mission de la COI.



27 bateaux ont été inspectés par la patrouille

Cette année marque les dix ans de création et de mise en œuvre du PRSP. En une décennie, la zone de coopération du PRSP s'est élargie, passant de 5,5 millions de km² à 6,4 million de km², les outils de surveillance se sont développés, et ont été complétés et modernisés (satellite, base de données web, données océanographiques et sur la piraterie, données provenant des armateurs privés).

Durant la 48e mission régionale qui a été menée dans les eaux malgaches, seychelloises et tanzaniennes, 27 bateaux ont été inspectés par la patrouille aérienne.

Business Magazine

Mai 2017

CONTRÔLE MARITIME

Industrie de la pêche : l'accord avec l'UE rassure Maurice

AVOIR un contrôle plus rigoureux sur les activités des bateaux de pêche européens dans nos eaux. Et surtout mettre en place plusieurs mesures qui devraient permettre à Maurice de tirer le plus grand profit du potentiel de sa zone maritime économique. C'est en ce sens qu'un protocole d'accord a été signé entre le gouvernement mauricien et l'Union européenne (UE) la semaine dernière, à Port-Louis.

L'une de ces mesures concerne l'établissement d'un cadre d'opération des activités de pêche dans les eaux mauriciennes. Celui-ci devrait permettre à Maurice d'avoir un meilleur contrôle des bateaux européens, qui sont autorisés à pêcher le thon et des variétés similaires. Cela, grâce à un *Electronic Catch Reporting System*.

Il s'agit d'un logiciel qui permettra à Maurice de vérifier le contenu des cales de ces bateaux, à l'aller comme au retour, ou encore de quantifier de manière transparente les prises effectuées. Fini le temps des pratiques douteuses, telle la sous-déclaration des prises. L'île peut ainsi sérieusement jeter les bases de développement des filières d'activités associées à l'économie bleue.

En outre, l'*Electronic Catch Reporting System* permettra à Maurice de mieux gérer les résolutions prises au niveau de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI). L'une de ces résolutions concerne la protection du stock de certaines espèces de thon menacées de disparition, pour cause de surpêche ou de pêche illégale. Le sort réservé à l'albacore, par exemple, a incité la CTOI d'avoir recours à une baisse de 15 % du quota de pêche sur la base des prises effectuées en 2014.

AMENDEMENTS

D'ailleurs, l'application rigoureuse de cette résolution provoque, en ce moment, des soucis à l'industrie mauricienne de la pêche au thon. Car, si cette mesure est appliquée dans sa forme actuelle, des bateaux de pêche battant pavillon mauricien resteront à quai d'ici juillet/août. Y sont aussi concernés les Seychelles. Le gouvernement mauricien a l'intention de proposer des amendements à cette résolution lors de la prochaine session de la CTOI, qui aura lieu en Indonésie ce mois-ci.

Maurice ne part pas les mains vides sur le plan du transfert de savoir-faire et de l'acquisition des technologies nécessaires pour développer des activités telles que l'aquaculture et l'énergie des mers dans une optique de développement durable. L'identification des opportunités destinées à la communauté des pêcheurs a été prise en considération.

L'île et l'UE se sont également engagées pour assurer la durabilité des stocks de poissons et de leurs habitats en adoptant des mesures contre la surpêche, la pêche illégale et d'autres formes d'abus, ainsi qu'en déployant des actions face aux conséquences du changement climatique.



PHOTO D'ARCHIVES

Maurice devrait avoir un meilleur contrôle des bateaux européens autorisés à pêcher le thon dans ses eaux.

MINORITY VOICE
Stand Up & Be Counted

A

Maurice et l'Europe concluent un Protocole de pêche qui ouvre de nouveaux horizons pour l'économie bleue

/2017/05/02

Un dénouement positif avec l'Europe aux termes de négociations et qui ouvre de nouvelles perspectives pour l'économie bleue. Maurice a conclu avec succès un Protocole de pêche avec l'Union européenne.

Ce protocole fait partie d'un Fisheries Partnership Agreement entre les deux parties et qui prévoit un cadre d'opération permettant aux navires européens de pêcher le thon et des variétés similaires dans les eaux mauriciennes. Aussi, avec ce développement, Maurice est mieux équipé pour surveiller les activités de pêche en haute mer par des opérateurs étrangers et se dote de moyens pour développer les filières de l'économie bleue, un des trois principaux piliers de la nouvelle architecture de l'économie.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Vishnu Lutchmeenaraidoo, s'était rendu à Bruxelles en décembre 2016 et y a entrepris des discussions très vitales qui ont abouti à la conclusion des négociations et qui ouvrent un nouveau chapitre dans les efforts de valorisation de nos atouts marins.

En effet, le ministère des Affaires étrangères et celui de l'Economie océanique et de la pêche ainsi que d'autres ministères et le Bureau de l'Attorney-General avaient entrepris des négociations avec l'UE pour s'assurer que le nouveau Protocole reflète les réalités sur le terrain. Le nouveau Protocole tient compte des attentes de Maurice en matière de préservation de ses ressources marines et de développement durable de la pêche et d'autres activités relatives.

L'ambassadeur de Maurice à Bruxelles, M. Haymandoyal Dillum, a suivi de près ce dossier avec ses collaborateurs au ministère des Affaires étrangères et d'autres ministères et instances du gouvernement. Il a fait le déplacement à Maurice pour la phase finale des négociations avec l'UE.

Dans le cadre de ce Protocole, l'UE met à la disposition de Maurice un Electronic Catch Reporting System, soit un système très efficace qui permet de quantifier de manière transparente les prises effectuées par des bateaux de pêche étrangers et ainsi prévenir les possibilités de sous-déclaration. Cette situation cause des préjudices à Maurice, et le gouvernement voulait y mettre un frein en s'engageant dans la renégociation du Protocole.

Maurice veut aussi protéger des espèces de poisson en danger, dont le thon jaune, et combattre la pêche illégale sur son territoire marin.

Le Protocole prévoit, par ailleurs, le transfert de savoir-faire et de technologie pour développer des activités telles l'aquaculture et l'énergie des mers dans une optique de développement durable. Il y a aussi des opportunités au bénéfice de la communauté des pêcheurs.

Les parties européenne et mauricienne s'engagent, d'autre part, à assurer la durabilité des stocks de poissons et leurs habitats en adoptant des mesures

contre la sur pêche, la pêche illégale et d'autres formes d'abus et en déployant des actions face aux conséquences du changement climatique.
http://www.minorityvoice.info/2017/05/02/maurice-et-leurope-concluent-un-protocole-de-peche-qui-ouvre-de-nouveaux-horizons-pour-leconomie-bleue/

Connectivité maritime

Lexpress du 3/05/2017

MADAGASCAR

Toamasina : plus grand port de l'Afrique de l'Est d'ici 2026

La modique somme de 638 millions de dollars. C'est le montant que les autorités malgaches devront investir afin que le port de Toamasina devienne plus performant.

DÉJÀ classé premier port de Madagascar, le port de Toamasina deviendra le plus grand de l'Afrique de l'Est d'ici 2026. Il pourra alors accueillir les plus grands navires pour desservir toute la région. Son projet d'extension figure aujourd'hui parmi les plus grands projets d'investissements dans les infrastructures à Madagascar. Pour preuve, 638 millions de dollars soit près de 596 millions d'euros seront alloués pour les travaux qui dureront sept ans.

Madagascar s'attend d'ailleurs à de fortes retombées économiques notamment la hausse significative du volume des trafics portuaires dans la Grande Île et dans l'ensemble de la zone océan Indien. Le financement de ce projet sera assuré par la Société du Port à gestion Autonome de Toamasina (SPAT) (52 millions d'euros) et par l'État malgache (159 millions d'euros). La plus grande partie des dépenses proviendra du Japon dont la part s'élève à près de 384 millions d'euros. D'après le journal *Midi Madagasikara*, ce financement japonais représente un prêt concessionnel avec un taux d'intérêt annuel de 0,01% sur 40 ans et une période de grâce de 10 ans. «*Le projet va contribuer à améliorer la position du Port de Toamasina au niveau mondial et sur l'autoroute maritime qui relie l'Asie et l'Afrique*», a confié Koshikawa Kazuhik, le représentant de la partie japonaise.



SOURCE INTERNET

Les travaux au port de Toamasina incluent la construction d'un quai de chargement et de déchargement de conteneurs C4.

Les principaux travaux concernent la prolongation de la digue de protection du port de Toamasina sur une longueur de 345 mètres. La construction d'un quai de chargement et de déchargement de conteneurs C4 est également au programme. Le projet d'extension touche aussi l'aménagement d'un espace de 10ha pour obtenir une plus grande superficie de stockage de conteneurs. À la fin des travaux, les gros bateaux de 291,1 m de long et pouvant transporter jusqu'à 5 500 conteneurs pourront faire escale au port.

Linfo.re

Energies renouvelables

Suresh Hurry, consultant du Programme des Nations unies pour le développement dans le domaine de l'énergie solaire

«Très difficile pour les énergies renouvelables de satisfaire la demande à 100 %»

Expatrié, Suresh Hurry porte un intérêt particulier au développement du pays dans le domaine qu'il maîtrise. Il est directeur d'IT Power US, Inc. en Floride, une société spécialisée en service-conseil en énergies renouvelables. Il fait le point sur les possibilités dont dispose Maurice dans ce secteur.



«La biomasse pourrait produire la charge de base.»

Les dernières données fournies par Statistics Mauritius sur la consommation d'énergie indiquent que 84 % de nos besoins, soit 1 283 kilotonnes d'équivalent pétrole (une unité de mesure de l'énergie), provenaient de l'énergie produite à partir des carburants fossiles, contre 86 % en 2014. Notre dépendance à l'énergie fossile vous étonne-t-elle ?

Cela ne m'étonne pas du tout. Je crois comprendre que Maurice est en train de faire son maximum en ce qui concerne la biomasse, surtout les déchets de l'industrie cannière. Il y a deux ans, quand j'étais le chef d'équipe pour l'élaboration de la contribution prévue déterminée au niveau national pour Maurice, on évoquait la possibilité d'utiliser le *fatak* ou Arundo Donax, comme combustible. Je ne sais pas si le *fatak* est toujours d'actualité.

Pour ce qui est de l'énergie photovoltaïque (PV) et éolienne, encore une fois je crois comprendre que des projets ont été réalisés et d'autres pourraient voir le jour prochainement. Quant à l'utilisation de l'énergie thermique des mers et celle des vagues, il y a eu des essais dans plusieurs pays alors que d'autres sont en cours.

Force est de constater que ces technologies ne sont pas encore disponibles commercialement. Donc, pour Maurice en ce qui concerne les énergies renouvelables, il n'y a que la biomasse cannière et l'hydraulique en plus du solaire PV et de l'éolien. Il n'existe peut-être pas d'autres possibilités exploitables pour l'hydraulique à Maurice.

Nous dépendons de l'importation pour produire de l'énergie électrique. Est-ce une raison pour ne pas réduire sensiblement cette dépendance ?

Il faut le faire en amont en maximisant l'utilisation des ressources renouvelables et en aval en continuant davantage avec l'efficacité énergétique-gestion de l'énergie.

Le CEB a lancé le «Small-Scale Distributed Generation» destiné aux coopératives pour fournir une centaine de kilowatts d'électricité au réseau national. Quelles sont les autres initiatives de production que le pays peut encore exploiter ?

Il reste toujours la biomasse, le solaire PV et l'éolien. Pour ce qui est de la première, elle pourrait produire de l'énergie ou la charge dite de base (*base load*), mais ce n'est que pour quelques mois de l'année. Par contre, le PV et l'éolien sont des sources dites intermittentes, donc pas aptes à fournir la charge de base, sauf si on augmente de façon significative la puissance installée et qu'on a recours à de grandes banques d'accumulateurs.

Tout doit se faire sur la base d'un coût actualisé de l'énergie plus connu comme le *levelised cost of electricity* et en fonction de la pénétration des énergies intermittentes. Les études dans plusieurs pays démontrent que cette pénétration est pour l'heure limitée à 30 % afin de ne pas créer de perturbations dans le réseau.

Les sources de production de l'électricité se sont diversifiées ces dernières années alors que le CEB détient le monopole en termes de distribution. Une libéralisation est-elle nécessaire ?

Il n'y a aucun mal à avoir un monopole mais il faut un bon régulateur. Ce qui n'est pas le cas à Maurice, si je comprends bien. Certains pays en développement qui ont libéralisé leur sous-secteur électrique n'auraient pas récolté les résultats escomptés.

Même dans mon pays et État d'adoption que sont les États-Unis et New York, la libéralisation des services d'électricité et du réseau de gaz ménager n'a pas été une grande réussite.

Quel pourrait être l'impact de la libéralisation de la distribution sur le budget de la ménagère ?

Cela n'est pas évident. Suivant une libéralisation, des sociétés font des offres alléchantes pour appâter les consommateurs et quelques mois après la signature de contrats de longue durée, augmentent les tarifs. Finalement, les consommateurs sortent perdants. Je suis dans le domaine et je n'ai jamais voulu faire le saut après mûre réflexion. Des amis qui n'ont pas suivi mon conseil se sont retrouvés avec des factures plus élevées qu'auparavant. Donc, les consommateurs doivent être sur leurs gardes.

Comme vous êtes très impliqué dans des programmes liés à la gestion de la problématique énergétique en Afrique, vos services ont été retenus pour le lancement d'un projet de géothermie avec, entre autres objectifs, de produire de l'électricité à Moroni, aux Comores. Quelles sont les alternatives auxquelles vous avez eu recours ?

La Grande Comore a un volcan actif et la dernière coulée de lave remonte à janvier 2007. Les études entreprises par les Néo-zélandais démontrent que le potentiel géothermique est d'environ 40 MW, nécessitant un investissement de $ 110 millions, qui était initialement prévu pour 10 MW.

Bien sûr que cet énorme investissement a fait tiquer les Comoriens et le solaire est cité avec persistance comme une alternative. Donc, avant de poursuivre sur la voie de la géothermie, le Programme des Nations unies pour le développement a entrepris une étude afin de déterminer le coût actualisé de l'énergie pour comparer (i) la géothermie ; (ii) le solaire ; (iii) la biomasse qui est une option très difficile car l'île serait déboisée à l'instar d'autres pays ; (iv) l'éolien dont le gisement est très peu connu et dont les études satellitaires démontrent que le potentiel est réduit dans les pays qui sont presque sous l'équateur et (v) l'hydraulique qui est inexistante dans la Grande Comore, mais disponible à Anjouan et à Mohéli.

Cette étude démontre que pour une énergie de base, je précise bien énergie de base, la géothermie est gagnante. Par contre, le solaire n'est pas exclu pour une énergie de pointe afin de satisfaire les «crêtes» dans la demande.

Quels sont les besoins en électricité que les sources renouvelables peuvent satisfaire mais qui restent sous l'emprise des énergies fossiles ?

Il est très difficile pour les énergies renouvelables de satisfaire la demande de base à 100 %, sauf dans les pays au climat désert ou avec un gros potentiel éolien et qui disposent de beaucoup d'accumulateurs pour le stockage. Il faudrait privilégier le gaz au profit du gazole. Les émissions à partir du gaz sont moins élevées.

Par exemple, si la Grande Comore devait produire toute son énergie de base à partir du PV solaire, le pays serait placardé à presque 25 % de sa superficie de panneaux solaires. Ce ne sera pas une vue de la Grande Comore qui plairait à ses habitants.

Si Maurice devait accélérer le processus de diversification de son système de production d'énergie, quelle pourrait être l'équation en termes de l'utilisation des carburants utilisés jusqu'ici ?

Maurice devrait considérer l'option gaz pour remplacer le gazole. De toutes les façons, les deux combustibles doivent être importés. Par contre, le gaz est une énergie plus propre, comprenons un combustible qui émet moins de gaz à effet de serre. Il faudra toutefois investir, entre autres, dans des infrastructures et leur acheminement.

Il est intéressant de noter que du jeudi 20 avril à 23 heures au vendredi 21 avril 2017 à minuit, la Grande-Bretagne a utilisé 0 % de charbon. Toute l'électricité a été produite à partir du gaz (55 %), du nucléaire (25 %) et l'éolien en haute mer (20 %).

Le service des transports et l'industrie manufacturière consomment le plus d'électricité (50,7 % et 23,7 % respectivement) selon les données officielles. Comment renverser la tendance avec l'énergie renouvelable ?

Pour le transport, une option sérieuse est les voitures hybrides ou à 100 % électriques. Pour les industries et peut-être le font-elles déjà, utiliser le gazole sur place au lieu de l'électricité pour produire de la chaleur.

Mais, mon opinion est que l'avenir réside dans les piles à combustibles. Le coût de production de l'hydrogène est en baisse de par le monde et la sortie du pot d'échappement est dépourvue de CO_2. C'est uniquement de l'eau qui en sort. L'hydrogène est déjà disponible à petite échelle commerciale, très restreinte dans les pays développés.

Propos recueillis par
Lindsay PROSPER

FOR SALE
Residence Ashiana, Flic en Flac



New apartments almost finished with lift, swimming pool and individual parking.
As from **Rs 2 m**

Tel. 5 781-0815 / 210-3300

Tender fo
Tenders a
Tender docume
available at the
of Pick N Eat L
and noon fro
Mo
Offers in a seale
in the dedicated
Gentilly Mok
Please ma
on the righ
Pick 'N' Eat Ltd
any offers